

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Le bon moyen  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-211826>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité  
Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 1<sup>er</sup> janvier 1916 :** Por tè et por mè ! — Le notaire de Rougemont. — Chanson patoise (P. Nicollerat). — A propos de « bouchon ». — Avez-vous un moment ? — Y file, file... et disparaît. — A nos ménagères. — Parlons français. — L'effeuilleuse (Henri Renou) (A suivre). — Les spectacles du Nouvel-An.

## POR TÈ ET POR MÈ !

**E**t pourquoi pas ? Les autres journaux le font bien ; les grands journaux, ceux qui, pourtant, ont des ressources que n'eut jamais le petit *Conteur*. Ils n'ont pas honte d'avouer qu'ils pâtissent de la crise. Qui, d'ailleurs, peut se battre de n'en pas souffrir ? Pour les journaux, c'est le mauvais quart d'heure ; ils n'en mènent pas large, allez, en attendant les surprises que leur réserve le jour du renouvellement des abonnements. Espérons que ce seront de bonnes, d'agréables surprises.

Car, enfin, peut-on se passer de journaux ? Cela paraît bien difficile. Oh ! sans doute, il est des gens qui se vantent de n'en jamais ouvrir. En sont-ils bien sûrs ?

Le prix de l'encre d'imprimerie et du papier a augmenté de façon très sensible, comme du reste le prix de la vie. Cette maudite guerre, dans quel domaine ne fait-elle pas des siennes ? D'autre part, toujours à cause de la guerre, le nombre des abonnés et des acheteurs au numéro, sinon des lecteurs, diminue, ainsi que le produit des annonces. Conciliez donc cela.

Est-il dès lors étonnant que les journaux, sans sonner précisément la cloche d'alarme, ce serait trop dire, soient obligés de plaider leur cause, de se recommander, tout comme le drapier, le cordonnier ou l'épicier du coin, à la sollicitude du public. Ont-ils démerité auprès de ceux qui ont bien voulu jusqu'ici leur accorder leur bienveillance et leur appui ? Il ne semble pas. Mais il leur faut vivre. Et pour vivre, il ont besoin de cette bienveillance et de cet appui dont les circonstances menacent de les priver. C'est là une vérité à la mode de M. La Palice, soit ; il n'y a que celles-là qui comptent.

Tout ceci pour vous dire, chers lectrices et lecteurs, qu'en vous adressant ses vœux très sincères de nouvelle année, le *Conteur*, comme ses grands confrères, se rappelle à votre bienveillance. Voici cinquante-trois ans bien sonnés qu'il poursuit son petit bonhomme de chemin, au milieu des vicissitudes inévitables de l'existence ; voici cinquante-trois ans qu'il vient chaque semaine solliciter une petite place à votre foyer, en échange d'un peu de gaieté de bon aloi, qui fait oublier un moment les tracas de la vie ; voici cinquante-trois ans qu'il s'efforce de conserver, en les recueillant et en les défendant d'un regrettable oubli, nos traditions, nos légendes, nos coutumes du crû, toujours plus exposées aux assauts d'un cosmopolitisme menaçant. A vous, chers abonnés, chers lectrices et lecteurs, de décider si le *Conteur* a terminé la mission qu'il s'était donnée ; si la source d'esprit du terroir à laquelle il s'abreuve est tarie ; s'il doit céder la place à un autre esprit, venu en

conquérant de l'étranger ; enfin, si, au moment où les circonstances semblent redonner crédit au principe, menacé, des nationalités, grandes et petites, ceux qui en ont été jusqu'ici les organes n'ont pas sujet plus que jamais de rester fermes au poste.

Le *Conteur*, qui a le bonheur inespéré de pouvoir compter désormais sur de nouvelles collaborations, porte allègrement ses cinquante-trois printemps ; il est encore plein de vie, d'illusions, d'espérance, de bonnes intentions, de gaieté et d'entrain. Il se sent plus que jamais résolu à partager tout cela largement avec ses abonnés et lecteurs, s'ils veulent bien, par leur fidélité et en lui amenant de nouveaux amis, lui permettre de réaliser ce légitime désir. Et, certes, il ne leur en coûtera pas beaucoup : *4 fr. 50 par an* ; pas même la « pièce », comme disent nos braves campagnards.

**Le bon moyen.** — M. \*\*\*, célibataire, est malade depuis de longs mois.

— Rosalie, fait-il l'autre jour à sa vieille bonne qui lui prodigue ses soins, décidément, mon médecin me soigne mal. Je n'ose pas le renvoyer. Mais s'il pouvait ne pas revenir.

— N'ayez crainte, M'sieu, réplique la bonne, je vais faire le nécessaire.

Le lendemain quand revient le docteur, la bonne, qui le reçoit sur le Carré, lui dit :

— Je suis désolée, mais M'sieu ne peut pas entrer.

— Pas entrer ?... Comment cela ? demande le médecin, ébahi.

— Non, M'sieu est trop malade pour recevoir M'sieu le Docteur.

## LE NOTAIRE DE ROUGEMONT

### III

On a vu, dans les précédents passages des Mémoires du notaire Loup, de Rougemont, que nous avons extraits du *Progrès de Château-d'Oex*, l'étonnement mêlé de crainte qu'inspirent au bon tabellion les récits dont Suzanne Allamand est la malheureuse héroïne. Le cas de la fille de Jonas Saugy ne le trouble pas moins :

Elle hurlait et aboyait tantôt comme les chiens, les chats, les loups, les renards, les pourceaux, les bœufs, les corbeaux et toutes autres bêtes imaginables, après quoi elle se trouvait dans un combat tout à fait extraordinaire ; elle dit qu'il y a un malin esprit qui la pousse à donner son âme au diable, mais qu'il aura beau tourmenter son corps, il ne pourra rien faire à son âme.

Telles sont les choses qui font l'unique entretien de tous et un bacchanal dans notre village et paroisse de Rougemont, et même dans tout le bailliage, tant la partie allemande que romande. Les choses en sont à un tel point que lorsque deux femmes viennent à se quereller, elles s'appellent l'une l'autre du terme de vieille Mullenerra. Tout le monde plaint la pauvre fille affligée et en même temps, malgré le respect dû aux autorités, on ne peut s'empêcher de blâmer le vénérable consistoire de n'agir pas avec de rigueur pour extirper ces

pratiques de sorcellerie. On dit cependant que le vénérable consistoire, informé de ce que la population crie hautement contre lui, et voyant les fortes accusations et les soupçons qu'on a contre certaines personnes, va donner information du tout au Suprême Consistoire de Berne, en le priant de lui donner direction sur ce qu'il doit faire.

On ne peut que frémir d'horreur quand on entend ces choses récitées par des hommes d'autorité qui les ont vues et entendues de leurs propres yeux et de leurs propres oreilles. J'entre souvent en contestation à ce sujet avec mon vieux compère et ami, maître Jolivet, lequel refuse de croire à la prétenue possession de la dite fille Saugi. Selon son avis, c'est une pauvre démente qu'il faudrait soigner pour la faiblesse et débilité de son esprit, et avant toutes choses lui faire quitter la maison paternelle, où l'on ne parle que trop de sorciers, de vaudais et de diableries de toutes sortes.

Depuis tant et tant d'années, me disait-il, qu'en ce village de Rougemont, il n'est bruit que de sorciers et sorcières, de bêtes méchues, de vaches taries, de gens qui ont vu le Malin face à face, des prétendues diableries de la Suzanne Allamand et de ses ancêtres de trois ou quatre générations en arrière, qu'on parle de ces choses le soir à la veillée, par devant les enfants, comment vouliez-vous qu'une pauvre fille, à l'esprit faible, ne soit point frappée et ne finisse par croire à toutes ces sortes histoires ? Si la Suzanne Allamand et son mari Pierre Buenzod et la Mullenerra avaient réellement commerce avec le diable et qu'il leur eût donné quelque pouvoir, ne pensez-vous pas qu'ils en profiteraient pour être un peu plus à leur aise, au lieu qu'on les voit travailler d'une aube à l'autre, et qu'il n'y ait aucune apparence qu'ils s'enrichissent, mais que bien au contraire ils font figure d'être aussi pauvres que devant. »

A tout cela, je ne sais que répondre, sinon qu'il y a pourtant dans nos livres saints des exemples de gens possédés du démon, et que si un homme savait comme notre ministre, instruit en toutes les sciences, croit à la possession diabolique, il serait osé à nous de nous élever contre cette croyance. Maître Jolivet se garde du reste de faire profession de ses idées publiquement, il pourrait lui en cuire ; ce n'est qu'en notre particulier et toutes portes closes qu'il hasarde de me dévoiler sa pensée.

Au milieu de ces propos sur le démon et les sorciers, le notaire Loup trace des croquis d'intérieur pleins de grâce et de fraîcheur. Tel celui qu'il date du 31 mai 1706 :

Depuis un mois je n'ai rien écrit dans ce livre. La cause en est que ma femme fait à son tour sa bûée, et qu'ensuite elle a voulu comme de coutume faire laver et écurer toute la maison. Comme on le sait, ce sont là des moments où un homme, surtout s'il est malade comme moi, a peine à trouver un coin où se retirer. Ma femme ne s'est pas contentée de mettre à la lice le linge sale, mais encore tout celui que ses armoires renferment ou qui se trouve serré dans notre chambre haute. Elle a de même fait fourbir tous les vases et plats d'étain, ayant fait cueillir à cet effet une grande quantité de l'herbe dite vulgairement la *prâlatz*. Au milieu de tous ces soins de maison et des bavardages des buandières et de la Madeleine Yersin qui venait à tout moment donner son avis, même sans en être requise, il m'eût été fort difficile de trouver le recueillement nécessaire à qui veut mettre en ordre ses idées.